

FB 30/06/18

## Le SNEC signe l'accord Et sauvegarde la Participation pour l'encadrement

La participation Groupe était en danger. Malgré la présence d'un **calcul dérogatoire** dans nos accords précédents, la baisse des résultats du Groupe générerait parallèlement une baisse drastique et régulière des montants distribués aux salariés depuis plusieurs années.

**De plus, certaines Organisations Syndicales ont bataillé pour que le montant soit redistribué sous la forme d'une somme fixe, pour tous les salariés et donc désindexée du niveau de salaire de chacun.**

**Sur ce point, le SNEC n'a rien lâché et sa revendication a été entendue. Les montants redistribués le seront bien au prorata du salaire perçu.**

Mais pour sécuriser le dispositif de redistribution des bénéfices aux salariés, cela ne suffisait pas. En effet, négocier chaque année un supplément de participation ou d'intéressement n'est pas une solution pérenne mais plutôt une source de tension et de mécontentement.

**La nouveauté réside dans la signature d'un accord d'intéressement Groupe.**

Celui-ci vient en **complément** de l'accord de Participation et des éventuels accords d'intéressement des différentes sociétés du Groupe.

**Le SNEC se félicite d'avoir pu contribuer à sauver l'accord de Participation tout en y ajoutant un intéressement Groupe et conservé le principe de ne pas verser un montant fixe à chaque salarié**